



Après dépôt de dossier de surendettement j'ai fait appel de la dé

Par **buchel danièle**, le **15/05/2017** à **13:28**

mon dossier de surendettement a été jugé recevable en 2015 avec recommandation vers une faillite personnelle sans liquidation judiciaire mais la JEX n'a pas suivi car elle pensait que j'étais hébergée gratuitement. La BDF a donc recommandé l'effacement total de mes dettes hormis ma dette de loyer avec possibilité de remboursement de 179€ par mois. Je perçois 1292€ de retraite et je loge maintenant chez mon fils avec une participation au loyer de 400€. J'ai fait appel de la décision mais on me dit que je peux stopper la procédure, et m'arranger avec mon ancienne propriétaire pour payer moins chaque mois. Est-ce encore possible, 8 mois après avoir lancé l'appel? Merci de me conseiller